

Informations générales

Titre	Agrandir la zone RES-2265 à même une partie de la zone RES-2266 et y autoriser des habitations d'un maximum de 40 logements ainsi que d'agrandir la zone RES-2266 à même une partie de la zone RES-2265 dans le secteur de la rue de la Bretagne.
Résumé	Agrandir la zone RES-2265 à même une partie de la zone RES-2266 et y autoriser des habitations d'un maximum de 40 logements ainsi que d'agrandir la zone RES-2266 à même une partie de la zone RES-2265 dans le secteur de la rue de la Bretagne.
Concordance	Non
Date	18 mars 2025

Informations sur les dispositions du règlement

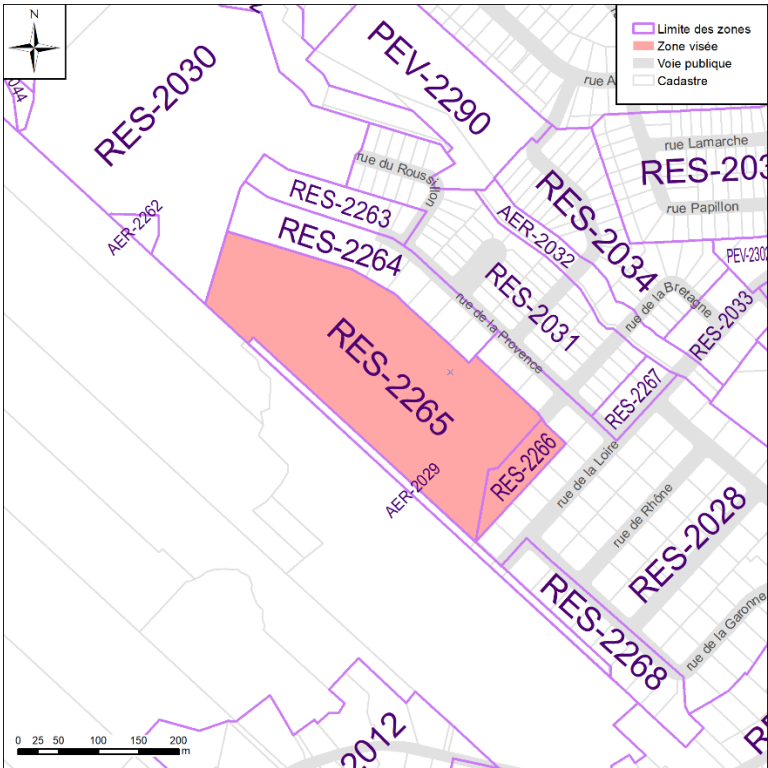
Article(s)	1 et 2
District(s)	de Richelieu
Territoire visé	
Objet	Créer deux dispositions spéciales pour l'aménagement des immeubles situés à plus de 35 mètres de l'emprise.
Approbation référendaire	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	LAU, art. 113, al. 2, par. 5.1° et 10°

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Article(s)	3
District(s)	de Richelieu
Territoire visé (avant)	
Territoire visé (après)	
Objet	Agrandir la zone RES-2065 et RES-2066.

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Approbation référendaire	Susceptible
Pouvoir habilitant LAU	LAU, art. 113, al. 2, par. 1°

Article(s)	4
District(s)	de Richelieu
Territoire visé	
Objet	Ajuster les normes de la grille de spécification de la zone RES-2265.
Approbation référendaire	Susceptible
Pouvoir habilitant LAU	LAU, art. 113, al. 2, par. 3°, 5° et 5.1°